

C · H · L · O · E

&

Friends

Ensemble, prenons le relais...



**LA PETITE
SOISSONNAISE**

**TOMBOLA
DU 7 AVRIL 2024**

C. H. L. O. E & Friends

Siège social : C/o Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville, 02209 Soissons

Correspondance : C/o La Maison des Associations, 5 rue de l'Arquebuse, 02200 Soissons

☎ : 06.22.64.19.52 / @ : contact@chloeandfriends.fr

www.chloeandfriends.fr

REGLEMENT DE LA TOMBOLA

Du 7 avril 2024

L'organisateur

L'association C.H.L.O.E & Friends, association Loi 1901 créée le 26 octobre 2021 et publiée au JOAFE le 23 novembre 2021, identifiée par le numéro SIRET 907 734 586 00015, dont le siège social est situé c/o HOTEL DE VILLE, place de l'Hôtel de Ville, 02209 SOISSONS, organise une tombola à l'occasion de l'évènement « La Petite Soissonnaise - Edition 2024 » dont **les bénéfices tirés de la vente des billets seront intégralement reversés au profit de l'association URGENCE HARCELEMENT afin de financer des journées de « sensibilisation au harcèlement à l'école » au sein des collèges ne pouvant pas assumer à 100% le montant de l'intervention ou ne pouvant pas assumer du tout la charge financière de l'intervention.**

Durée

La vente des tickets de tombola débutera le 10 février 2024 sur le site Hello Asso et prendra fin le 7 avril 2024 à 14h00 (vente directe sur place).

Le tirage au sort aura lieu le 7 avril 2024 à 14h30.

Participants et Conditions de Participation

Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 2€ (deux euros) le billet peut participer à la tombola.

Le participant peut acheter un ou plusieurs billets auprès des adhérents ou membres du Bureau de l'Association C.H.L.O.E & Friends ou par le site Hello Asso.

Tout autre personne bénévole désignée par le Bureau ou un adhérent peut également vendre les billets.

Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort. L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement

Tirage au sort

Les lots seront attribués par tirage au sort le 7 avril 2024 à 14H30.

C. H. L. O. E & Friends

Siège social : C/o Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville, 02209 Soissons

Correspondance : C/o La Maison des Associations, 5 rue de l'Arquebuse, 02200 Soissons

☎ : 06.22.64.19.52 / @ : contact@chloeandfriends.fr

www.chloeandfriends.fr

Remise des lots

Le gagnant se verra remettre le lot correspondant le jour du tirage au sort.

En cas d'absence, le gagnant sera contacté par email ou par téléphone et devra récupérer son lot dans les 10 jours à la Maison des Associations. Le lot non récupéré sous 10 jours sera remis en jeu lors d'une prochaine tombola

Limitation de responsabilité

L'organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des annexes éventuelles. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

Données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles seront détruites à l'issue des 10 jours alloués pour retirer les lots.

Publicité et promotion des gagnants

Du seul fait de l'acceptation du lot, le gagnant autorise l'utilisation de son nom, prénom, ainsi que des photos et/ou vidéos de remise du lot, sans que cette utilisation puisse laisser prétendre à d'autres droits que le lot gagné.

Contestations et litiges

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion du nom du gagnant.

Contestations et litiges

Le présent règlement est consultable sur le site de l'Association www.chloeandfriends.fr et 1 exemplaire « papier » sera également consultable le jour du tirage (7 avril 2024).

C. H. L. O. E & Friends

Siège social : C/o Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville, 02209 Soissons

Correspondance : C/o La Maison des Associations, 5 rue de l'Arquebuse, 02200 Soissons

☎ : 06.22.64.19.52 / @ : contact@chloeandfriends.fr

www.chloeandfriends.fr